



Visite médical demande employeur

Par Salariecdi

Bonjour

Suite à des conflits n ayant rien à voir avec cette visite mon employeur a l intention de me faire subir une visite médicale soit disant pour de mauvaises odeurs

J avais déjà été convoqué pour cette raison il y a plus de trois ans et le médecin de travail n avait décelé aucune gêne et m avait déclaré apte et je n ai plus entendu parler de cela.

Il m avait reçu trois fois par la suite et avait classé le dossier

Si la dernière fois il ne m avait rien dit il m à renseigner à la fin d une réunion qu'il avait fait un nouveau signalement

Si cela est vrai comment se passe cette deuxième visite

En vous remerciant

Par kang74

Bonjour

L'employeur est obligé de s'enquérir si les mauvaises odeurs qu'on vous reproche ont une cause médicale .

Car s'il vous licencierait pour ce motif (il en a le droit) il ne peut pas vous licencier pour raison médicales .

Par de là, je ne suis pas sure que si le MT ne constate rien ce soit à votre avantage car ne pas prendre soin de votre hygiène est bien un motif de licenciement .